AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0358
FR0000071904-FS0087

3 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 février 2017, la société Intrinsic Value Investors (IVI) LLP[1] (4th Floor, Reading Bridge House, Georges Street, Reading, RG1 8LS, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er février 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et détenir, pour le compte desdits clients, 259 351 actions TONNELLERIE FRANCOIS FRERES représentant autant de droits de vote, soit 4,79% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TONNELLERIE FRANCOIS FRERES sur le marché.

[1] Contrôlée par MM. H.A. de Mol van Otterloo et J. Gould.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 420 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.